

AVIS DE MARCHÉ

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 148 000 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 493 479 489 00020, dont le siège social est situé à l'Aéroport Nice Côte d'Azur – 19 Rue Costes et Bellonte - CS 63331 - 06206 Nice Cedex 3, prise en la personne de son Président du Directoire, Monsieur Franck GOLDNADEL.

Procédure conjointe : NON

Activités principales : activités aéroportuaires

2. OBJET DU MARCHÉ

Nature du marché : TRAVAUX

Intitulé du marché : ACCORD CADRE MISE EN CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION Foudre

Lieu d'exécution : Aéroport Nice Côte d'Azur

Classification CPV principale : 45310000-3 - Travaux d'installation électrique

Classification CPV supplémentaire : 45200000-5 – Ouvrages d'art et de génie civil.

31216000-4 -Équipement de protection contre la foudre

45312311-0 Travaux d'installation de paratonnerre

Caractéristiques principales :

Le présent accord cadre a pour objet la protection contre la foudre d'une partie des installations de l'aéroport Nice Côte d'Azur (ANCA) suite à réalisation de différents rapports d'étude foudre

Forme des prix du marché : unitaire

Décomposition en lots : Sans objet

Décomposition en tranches : Sans objet

Prise en considération des variantes : OUI

Se référer aux modalités détaillées dans le dossier de consultation des entreprises.

La durée/délai d'exécution du marché

La durée du marché est fixée à 1 an, à compter de la date de notification du marché ou à compter de la date indiquée dans la lettre de notification du marché.

Reconduction : le marché est reconductible éventuellement 3 fois par période d'un an, la durée globale du marché ne pouvant excéder 4 ans. Les modalités de la reconduction sont indiquées à l'acte d'engagement.

Date prévisionnelle de début d'exécution des travaux ou du marché : Novembre 2026

Marché renouvelable : NON

3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIER

Garanties financières exigées : garantie à première demande pour toute demande d'avance.

Caution personnelle et solidaire en remplacement de la retenue de garantie (selon les dispositions prévues au CCAP).

Modalités de paiement : Le paiement s'effectuera par virement bancaire selon les modalités fixées au CCAP.

Modalités de financement : ressources propres.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire.

Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation après l'attribution du marché pour se conformer au souhait de l'acheteur, et ce afin d'assurer la bonne exécution du marché et dans la mesure où en cas de défaillance d'un membre du groupement il est essentiel que le mandataire puisse faire réaliser les prestations sollicitées aux conditions du marché.

4. PROCEDURE

Mode de passation :

Accord-cadre selon la **procédure adaptée** en application des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4, R2123-5, R2162-4-2 et R2162-13 du code de la commande publique.

Information sur l'accord-cadre :

Conformément à l'article R.2162-2 du code de la commande publique, le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre : 1.

Conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé sans minimum, et est encadré par un montant ou une quantité maximum de 500 000 € HT, pour toute la durée de l'accord-cadre, toutes reconductions comprises.

Publications antérieures relatives à la même consultation : sans objet.

5. MODALITES ADMINISTRATIVES

Retrait du dossier :

Les dossiers devront être retirés sur le site « marchés sécurisés » après inscription gratuite sur <https://www.marches-securises.fr/>

Lieux de dépôt des propositions :

Les dossiers devront être déposés sur le site « marchés sécurisés » après inscription gratuite sur <https://www.marches-securises.fr/>

Modalités d'ouverture : les séances d'ouverture des offres ne sont pas publiques.

Date/heure limites de réception des plis : 30/09/2026 à 12 :00, délai de rigueur.

Dématérialisation des procédures : la transmission des offres par voie électronique est obligatoire.

ATTENTION :

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, la proposition doit obligatoirement être déposée de manière dématérialisée sur le site "marchés sécurisés".

Vous pouvez disposer gratuitement d'un compte sur le site "marchés sécurisés" : <https://www.marches-securises.fr/>

Copie de sauvegarde (non obligatoire)

Une copie de sauvegarde peut être envoyée conformément aux dispositions de l'article R2132-11 du code susvisé, dans le délai prescrit pour le dépôt du pli initial :

Soit par voie postale :

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », le numéro et l'intitulé de la consultation et le nom du candidat auxquels elle se rapporte.

Cette copie doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des plis :

- Soit déposée contre remise de récépissé à AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR - Département Achats - Bâtiment B1 – 6ème étage- Accès par la rue Coste Bellonte - AEROPORT NICE COTE D'AZUR (Réception du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

- Soit adressée par voie postale : AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR – Bâtiment B1 – 6ème étage- Rue Coste Bellonte B.P 3331 – 06206 Nice Cedex 3.

Soit par voie électronique :

A l'adresse suivante avec en objet « COPIE DE SAUVEGARDE », suivi du numéro, de l'intitulé de la consultation et du nom du candidat auxquels elle se rapporte : marches@cote-azur.aeroport.fr

Présentation des candidatures :

Les dossiers seront impérativement rédigés en langue française. Ils comporteront toutes les pièces listées au règlement de la consultation.

Les propositions devront impérativement être parvenues avant les dates et heures limites indiquées sur le site "marchés sécurisés".

Visite :

Se référer au règlement de la consultation.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXAMEN DES CANDIDATURES

Se référer au règlement de la consultation.

7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Se référer au règlement de la consultation.

8. CONTACT EN CAS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Directement sur le **site « marché sécurisés »** en vous connectant à votre compte.

9. INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal Judiciaire de Nice
Place du Palais de Justice
06000 Nice
Tél. : 04 92 17 70 00

10. INTRODUCTION DES RECOURS

Le Président du Tribunal Judiciaire de Nice peut être saisi, en référé, des recours prévus par l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

11. REFERENCE D'IDENTIFICATION DU MARCHE ATTRIBUE PAR L'ENTITE ADJUDICATRICE : 2025/070 – MEQ

12. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 31/07/2026